

2008/8724 - AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE POUR LA FOURNITURE DES FILS, CABLES ELECTRIQUES ET ACCESSOIRES DE CONNEXION NECESSAIRES A LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 7 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Par délibération n° 2007-8302 du 23 octobre 2007, vous avez approuvé le projet relatif à l'appel d'offre pour la fourniture des fils, câbles électriques et accessoires de connexion nécessaires à la Ville de Lyon.

La Commission d'Appel d'Offres en date du 18 décembre 2007 a statué ainsi :

Opération : Fourniture des fils, câbles électriques et accessoires de connexion nécessaires à la Ville de Lyon

Le marché a été attribué à la Société SOCABEL pour un montant annuel : minimum 30 000 € HT/maximum de 120 000 € HT. »

Vu la délibération n° 2007-8302 du 23 octobre 2007 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 18 décembre 2007 ;

Où l'avis de sa Commission Administration Générale – Marchés et Travaux ;

DELIBERE

M. le Maire est autorisé à signer :

- le marché pour la fourniture des fils, câbles électriques et accessoires de connexion nécessaires à la Ville de Lyon, attribué à la société SOCABEL pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT/maximum de 120 000 € HT ;

- les avenants et décisions de poursuivre éventuels et tous les actes contractuels s'y référant relatifs à la fourniture des fils, câbles électriques et accessoires de connexion nécessaires à la Ville de Lyon, dans le cadre des crédits budgétaires inscrits pour cette opération.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,
E. TETE